

**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES**  
**MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY**

**LA POUPONNE**

N° 126 - MARS

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MARS 2022 - EXTRAITS**

***Le compte rendu peut être consulté sur le tableau d'informations de la mairie  
ainsi que sur le site internet.***

Présents : Patrick MILLET, Jacky BLANCHARD, Héléne DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE, Magali JOFFRAUD, Murielle KIRCHHOFF, Florent MARTELIN, François PONCIN, Aline RAT, Jérôme BERTRAND, et Céline TROPIBANI.

Absents excusés : Philippe NOUVEAU qui donne pouvoir à René DESSERRIERES,

Absent : Tony LHOMME

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le compte rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Hervé FONTAINE secrétaire de séance.

Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

- UGAP : Validation du devis pour 3 couchettes empilables pour l'école, d'un montant total de 116,85 € HT, soit 140,22 € TTC ;
- UGAP : validation du devis pour deux tables et 4 casiers plastiques pour l'école, d'un montant de 152,69 € HT, soit 183,23 € TTC ;
- SARL FANET SERVICES : Validation du devis pour l'entretien annuel des vitres de la cantine et de l'école accepté pour un montant de 860 € HT, soit 1 032,00 € TTC ;
- ENTREPRISE CAILLET Jérôme : Validation du devis pour l'installation d'un bac à laver dans les sanitaires pour le périscolaire pour un montant HT de 923 € soit 1 107,60 € TTC ;
- MAGASIN BUT AMBERIEU-EN-BUGEY : validation du devis pour la fourniture de mobilier pour la rénovation du gîte communal Montée des Sœurs pour un montant de 1909,00 € HT.
- EURL FSI EXTINCTEURS : Validation d'un devis pour le remplacement d'un extincteur et des panneaux pour l'ensemble des bâtiments pour un montant de 217,50 € HT soit 261,00 € TTC.

**1 – Réaménagement du colombarium : Choix de l'entreprise chargée de réaliser les travaux**

Monsieur le Maire explique qu'une consultation a été réalisée pour le réaménagement, le déplacement et l'agrandissement du colombarium, portant sa capacité à vingt-quatre cases et quatre cavurnes.

Il a été demandé aux entreprises de soigner le côté esthétique.

Après consultation de plusieurs entreprises, il présente les devis reçus comme suit :

- La SARL MARBRERIE DE VILLA pour un montant hors taxes de 26 741,20 € soit 32 089,44 € TTC ;
- La SARL AIN FUNERAIRE pour un montant hors taxes de 32 353,11 € soit 38 823,73 € TTC ;
- La SARL POMPES FUNEBRES MARBRERIE AIN BUGEY pour un montant hors taxes de 35 746 € soit 42 895,20 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la SARL MARBRERIE DE VILLA pour un montant HT de 26 741,20 € soit 32 089,44 € TTC.

## 2 – Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires pour le réaménagement du colombarium

Le projet de la commune de procéder au réaménagement du Colombarium a été exposé au conseil municipal dans la précédente délibération, le conseil municipal ayant décidé de retenir la SARL MARBRERIE DE VILLA pour un montant hors taxes de 26 741,20 € soit 32 089,44 € TTC.

À l'unanimité le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel qui inclut une subvention au titre de la DETR (entre 20 et 80%), s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de cette subvention et autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

## 3 – Remboursement de la caution demandée à Madame HARKAT Virginie pour la prise à bail du logement situé Résidence des Résilles

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au départ de la locataire Mme HARKAT Virginie du logement n°5 situé au « 98 Grande Rue – Résidence des Résilles » et à l'état des lieux établi le 31/01/2022, la caution d'un montant de 202,60 € sera restituée après paiement total des loyers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de restituer la caution d'un montant de 202,60 € à Mme HARKAT Virginie après paiement total des loyers.

## 4 – Autorisation de crédits affectés à l'investissement avant le vote du budget


Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite*

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2021, suivant le tableau de répartition mentionné ci-dessus.

	<p style="text-align: center;"><b>CHAMPIONNAT DE L'AIN CYCLISME SAPEURS POMPIERS</b></p> <p>Le Championnat de l'Ain de Cyclisme sur Route Pompiers aura lieu à St Sorlin en Bugey le 14 mai 2022 (Départ 14h30)</p> <p>Si vous souhaitez aider l'amicale afin d'être jalonnes sur le parcours de 13h à 17h30 et ainsi encourager le peloton, vous pouvez contacter Jérôme Bertrand au 0689829669.</p>
---	---

	<p style="text-align: center;"><b>NETTOYAGE DE PRINTEMPS</b></p> <p><b>Le samedi 2 avril</b> aura lieu la <b> Journée propreté</b> dans le village, organisée par la Mairie et des habitants de Saint Sorlin. La référente du tri de la CCPA sera présente pour répondre aux éventuelles questions.</p> <p>Rendez-vous au <b>foyer à 8h30</b> pour les consignes et l'organisation des groupes qui auront chacun leur parcours à nettoyer. Vers midi nous serons tous conviés à un casse-croûte dans la cour de l'école.</p> <p>La Mairie pourra fournir <b>des gants</b> mais pensez à apporter les vôtres, ainsi que votre <b>gilet jaune</b> !</p> <p>Il n'y a pas besoin d'apporter de sac. En cas de pluie cette matinée propreté aura tout de même lieu ... à moins d'un déluge !</p>
---	---



Le festival En Grangeons la Musique 2022 organise tout un week-end d'apéros concerts, gratuits pour le public, dans le Nord-Isère et le Sud Bugey, les 6, 7 et 8 mai 2022.

L'un de ces apéros concerts, La Fanfirate, va se dérouler dans notre commune le 06 mai 2022 au parc de l'Areymont à 18h00.



## ECOLE

Les inscriptions à l'école pour les enfants nés en 2019 commencent. Vous devez dans un premier venir récupérer un dossier en mairie durant les heures d'ouverture, muni de votre livret de famille, un justificatif de domicile ainsi que du carnet de santé pour vérification des vaccins. Une fois validé, il faudra aller voir la directrice de l'école. Elle est déchargée le lundi et est disponible le soir. Il faudra appeler pour prendre rendez-vous avec elle (04 74 34 83 22).

**INAUGURATION DU  
SYSTÈME D'ÉCHANGE LOCAL**  
De l'Association Saint Sor'Liens



**DIMANCHE 10 AVRIL**

DE 10H30 à 13H (Ouvert à toutes et tous !)

--- SOUS LE PRÉAU DE L'ÉCOLE ---

### ? UN SEL, C'EST ?

- \* UNE COMMUNAUTÉ D'ÉCHANGES
- \* DES TRANSMISSIONS:
  - DE SAVOIRS,
  - DE SAVOIR-FAIRE ET
  - DE COMPÉTENCES...
- \* UNE PLATEFORME EN LIGNE POUR SE RENDRE SERVICE, SE PRÊTER OU SE DONNER DES BIENS
- \* UNE MONNAIE FICTIVE

### !!! PROGRAMME !!!

- # PRÉSENTATION DU Radi'SEL
- # ATELIERS "PARTAGE DE SAVOIRS"
- # JAM SESSION (Venez avec vos instruments !)
- # ADHÉSION à Saint Sor'Liens et/ou INSCRIPTION au Radi'SEL
- # COLLATION PARTAGÉE avec assiettes, couverts et verre sortis du sac

DES QUESTIONS ? ÉCRIVEZ-NOUS ! : [radisel@saintsorliens.fr](mailto:radisel@saintsorliens.fr)



## MAIRIE

La collectivité recherche une secrétaire de mairie pour un remplacement de 3 mois au plus tôt et plus si nécessaire.  
32 heures hebdomadaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.  
Il faut une connaissance du logiciel de comptabilité Berger-Levrault.



## AGENDA

### AVRIL :

**Samedi 02 : Nettoyage de printemps**

**Dimanche 10 : 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle**

**: Vente chocolat de pâques (sou des écoles)**

**Lundi 11 : Conseil municipal à 19h00**

**Vendredi 15 : Distribution sacs jaunes**

**Dimanche 24 : 2<sup>o</sup>tour de l'élection présidentiel**

**Samedi 30 : Trocs aux plantes (Amis du vieux St Sorlin)**

**NOTA : Les différentes manifestations et réunions évoquées ci-dessus, pourront être modifiées, voir annulées, selon l'évolution rapide des mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19**



### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : [mairiestso@orange.fr](mailto:mairiestso@orange.fr)

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : [lapoupponne01@gmail.com](mailto:lapoupponne01@gmail.com)